



Orléans, le 27 janvier 2025  
N° 500308/ARM/DAPSA/DIR/NP  
RPAA n° II/4

## **DECISION**

Portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres

- Vu : le code de la commande publique ;
- Vu : le décret n° 2018-606 du 11 juillet 2018 modifiant diverses dispositions relatives au service de santé des armées ;
- Vu : le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu : le décret n° 2007-482 du 29 mars 2007 autorisant la ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;
- Vu : l'arrêté du 20 décembre 2021 portant organisation du service de santé des armées ;
- Vu : l'arrêté du 23 août 2021 modifiant l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense et ses modificatifs ;
- Vu : l'arrêté du 19 février 2016 modifiant l'arrêté du 19 février 2008 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la direction des approvisionnements en produits de santé ;
- Vu : l'instruction n° 501231/ARM/DAPSA/DIR du 20 juin 2022 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de la direction des approvisionnements en produits de santé des armées ;
- Vu : la note n° 505585/ARM/PFAF-S/BPIL/CI/NP du 02 décembre 2024 relative à la gestion et suivi de la décision portant délégation et habilitation de signature du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et d'accords-cadres au sein du Service de Santé des Armées;
- Vu : la note n° 511153/ARM/DAPSA/DROP/SMI/NP du 17 novembre 2020 relative aux délégations, habilitations du directeur des approvisionnements en produits de santé des armées.

Le directeur des approvisionnements en produits de santé des armées décide que les personnes mentionnées dans les neuf (9) annexes jointes reçoivent délégation à signer les actes relatifs aux marchés publics relevant de leur domaine de compétences.

La présente décision prendra effet dès sa diffusion et sera publiée sur le portail <http://www.achats.defense.gouv.fr>

La décision n° 503776/ARM/DAPSA/DIR/NP du 02 aout 2024 et ses modificatifs n° 504250/ARM/DAPSA/DIR/NP du 03 septembre 2024 et n° 504437/ARM/DAPSA/DIR/NP du 17 septembre 2024 sont abrogés.

Le pharmacien général inspecteur  
Christophe RENARD  
Directeur des approvisionnements  
en produits de santé des armées

**ORIGINAL SIGNE**

## **ANNEXE I à la DECISION N°500308/ARM/DAPSA/DIR/NP du 27/01/2025**

### **Relative aux délégations de signature du Pouvoir Adjudicateur et de l'Ordonnateur Secondaire**

#### **Qu'est-ce qu'une délégation de signature ?**

Contrairement à la délégation de pouvoir, **la délégation de signature** n'entraîne pas de transfert de responsabilité.

Une délégation de signature en conformité est un acte juridique par lequel une autorité autorise une autre personne à signer un document à sa place, en son nom.

Une délégation de signature doit comporter l'identité complète des deux parties **et un spécimen de signature**.

#### **Qu'est-ce qu'un Pouvoir Adjudicateur (PA) ?**

Un PA est une autorité habilitée à engager juridiquement l'Etat dans le cadre d'un marché public. Tout achat de bien ou de prestation est un marché public, que celui-ci soit formalisé ou non. Ainsi les achats sur devis, les marchés à procédure adaptée, les appels d'offre, sont des modes de passation différents pour une même nature juridique : le marché public.

De la même manière, l'attestation de service fait relève du pouvoir adjudicateur.

#### **Qui est le PA du service de santé des armées (SSA) ?**

Le SSA a deux PA : le directeur central du SSA et le directeur des approvisionnements en produits de santé des armées (DAPSA). C'est ce dernier qui délègue sa signature objet des différentes campagnes de mises à jour des délégations de signature du PA.

#### **Qu'est-ce qu'un ordonnateur secondaire (OS) ?**

Un OS est une autorité habilitée à ordonnancer la dépense, c'est-à-dire à demander au Comptable de procéder au paiement du fournisseur du SSA.

#### **Qui est l'OS du SSA ?**

L'OS du SSA est le directeur de la Plateforme Achats Finances Santé (PFAFS). Il est Ordonnateur Secondaire Délégué en déclinaison de l'arrêté du 23 avril 2015 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense. A ce titre, il délègue sa signature.

## **Pourquoi mettre en œuvre une délégation de signature du PA et de l'OSD ?**

Ces délégations de signature sont mises en œuvre afin de :

- Faciliter le fonctionnement de l'établissement en déchargeant le PA et/ou l'OS d'une partie de leurs tâches matérielles. Les PA et OS ne sont pas empêchés mais délèguent leur signature pour certains actes pour des raisons d'organisation interne ;
- D'assurer la continuité du service en cas d'empêchement momentané des PA et/ou OS.

## **Qu'est-ce qu'implique pour moi le fait d'être délégataire ?**

Dans le cadre de ces délégations de signature, je suis tenu de respecter strictement les limites de ma délégation et ne pas agir au-delà des facultés qui m'ont été données.

En cas de non-respect de ces limites, je suis susceptible de voir :

- Ma délégation de signature retirée, au préjudice de mon établissement
- Ma responsabilité engagée<sup>1</sup>

### **En résumé :**

**- Si je ne suis pas délégataire de signature, je n'ai aucune habilitation pour engager l'Etat.**

**- Si je suis délégataire, je dois veiller à respecter le cadre d'emploi de la délégation.**

---

<sup>1</sup> Ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023

**ANNEXE II à la DECISION N°500308/ARM/DAPSA/DIR/NP du 27/01/2025**  
**CONCLUSION DES MARCHES ET ACTES RELATIFS A L'EXECUTION DES MARCHES**

Délégation de signature du PA		Conclusion des marchés			Actes d'exécution des marchés
	Périmètre	Marchés soumis au SPB5	Marchés publics		
			< 221k€ ht	≥ 221k€ ht	
CRC1 PUGNETTI Jean-Pierre CRC2 SANTARELLI Emmanuelle PHC RIVIERES Renaud	SSA	OUI OUI <sup>1</sup> OUI <sup>1</sup>	OUI OUI OUI	OUI OUI <sup>1</sup> OUI <sup>1</sup>	

<sup>1</sup>Conditions cumulatives d'emploi de la délégation de signature des achats d'un montant  $\geq$  à 221 k€ (nouveaux seuils à compter du 01/01/2024) :

- absence ou indisponibilité du directeur de la Plateforme Achats Finances Santé
- accord préalable et exprès du directeur des Approvisionnement en Produits de Santé des Armées, pouvoir adjudicateur

Délégation de signature du PA		Conclusion des marchés	Conclusion des marchés en cas de besoins urgents tels que définis dans la note n°502748/DEF/DCSSA/AA/GCCF/CRF du 20/01/2016	Certificats administratifs de notification de commande
PFAF-Santé	Périmètre	<5k€ ht	≤ 15k€ ht	Sans limitation de montant
TSH2 JOVER Karine	SSA	OUI	OUI	NON
CR1 PORCHER Alexis		OUI	OUI	OUI
AMACS TIGROUDJA Sabrina		OUI	OUI	OUI
SACN BLOYET Katia		OUI	OUI	NON
SACN MOULIN Anne-Claire		OUI	OUI	NON
TSH2 VAUQUELIN Grégoire		OUI	OUI	NON
PHC LUIGI Camille		OUI	NON	NON
PHP THEPAUT Alexandra		OUI	NON	NON
PHP GIRODEAU Steffy		OUI	NON	NON
CRP FERNANDEZ Allan		OUI	NON	NON
ICD FRENKIAN Aurélie		OUI	NON	NON
CR1 FRELING Marie		OUI	NON	NON
ICD PAUL Cédric		OUI	NON	NON
CRP DEROIRE Charles		OUI	NON	NON
CRP RIQUEBON Nathalie		OUI	NON	NON

Délégation de signature du PA		Conclusion des marchés	Conclusion des marchés en cas de besoins urgents tels que définis dans la note n°502748/DEF/DCSSA/AA/GCCF/CRF du 20/01/2016	Certificats administratifs de notification de commande
DAPSA	Périmètre	<5k€ ht	≤ 15 k€ ht	Sans limitation de montant
PHC LE BARS Richard	SSA	OUI	NON	NON
PHC PONSARD Marie-Lucie		OUI	NON	NON
PH TABARAN Luc		OUI	NON	NON
PH DJOUHRI Myriam		OUI	NON	NON
PHP BOUQUET Antoine		OUI	NON	NON
PH BEROUNSKY Clément		OUI	NON	NON

**ANNEXE III à la DECISION N°500308/ARM/DAPSA/DIR/NP du 27/01/2025**

Grade	Nom	Prénom	Etablissement	Domaine de compétences			
				Devis < à 2 k€ et/ou bon de commande pour dépenses payables en régie	Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande rattachés à un engagement juridique	Attestation de service fait Chorus formuaire, à défaut manuelle	Attestation de service fait dans SInAPS, à défaut manuelle
CRC2	SANTARELLI	Emmanuelle	PFAF-S	X	X	X	
SACN	CATTIE	Lucille		X	X	X	



**ANNEXE IV à la DECISION N°500308/ARM/DAPSA/DIR/NP du 27/01/2025**

Grade	Nom	Prénom	Etablissement	Domaine de compétences			
				Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande pour dépenses payables en régie	Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande rattachés à un engagement juridique	Attestation de service fait Chorus formulaire, à défaut manuelle	Attestation de service fait dans SInAPS, à défaut manuelle
PHCSCN	LEONARD	Pierre	DAPSA	X	X	X	
PHC	DAUPHIN	Isabelle		X	X	X	
PHC	LE BARS	Richard		X	X	X	X
PHC	PONSARD	Marie-Luce		X	X	X	X
PH	TABARAN	Luc		X	X	X	X
CRP	MASS	Etienne		X	X	X	
CR2	AUBERT	Maxime				X	X
TSH2	CHAABANI	Jean-Marie		X		X	
SGT	LE COCQ	Vanessa				X	
SACS	MONTES	Estelle				X	X
SACS	ROUVIER-HORY	Sylvie				X	
SACN	BEURIER	Pierre				X	
AAP1	DREUX	Valéry		X	X	X	
AAP1	VILLEFRANCHE	Nathalie		X	X	X	
AAP2	LOPES	Carole				X	
AAP2	GALANTE	Rose-Maria				X	
AAAE	DELUGEARD	Solenne				X	
PH	DJOUHRI	Myriam		X	X	X	X
PHP	BOUQUET	Antoine		X	X	X	X
PH	BEROUNSKY	Clément		X	X	X	X

**ANNEXE V à la DECISION N°500308/ARM/DAPSA/DIR/NP du 27/01/2025**

Grade	Nom	Prénom	Etablissement	Domaine de compétences			
				Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande pour dépenses payables en régie	Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande rattachés à un engagement juridique	Attestation de service fait Chorus formulaire, à défaut manuelle	Attestation de service fait dans SInAPS, à défaut manuelle
PHSCSN	PALVADEAU CAIRE-MAURISIER	Anne-Marie	ECMSSA	X	X		
CRP	MARRY	Emmanuel		X	X		
CR1	GUILLEMET	Eva					X
TSH1	MEYRIEUX	Sébastien					X
TSEF1	DEIBER	Claude					X
TSEF2	DESNOS	Erick					X
SGC	GALLET	Marion					X
AAP1	BESSON	Magalie				X	
ATPMD1	PORTENSEIGNE	Danielle					X
ATPMD2	M'DOIHOMA	Jean-Jacques					X
ATPMD1	BELTOISE	Anthony					X
ATPMD2	CARNI	Sabine					X
OE HCA	GALLON	Sébastien				X	
OEG7	VIERON	Virginie					X
AAE	CHAULET	Gilles		X	X		

**ANNEXE VI à la DECISION N°500308/ARM/DAPSA/DIR/NP du 27/01/2025**

Grade	Nom	Prénom	Etablissement	Domaine de compétences			
				Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande pour dépenses payables en régie	Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande rattachés à un engagement juridique	Attestation de service fait Chorus formulaire, à défaut manuelle	Attestation de service fait dans SinAPS, à défaut manuelle
PHCSCN	MENDES	Anne	PCA	X	X	X	X
PHC	BOURREL	Annick		X	X	X	X
PHC	JARZUEL	Florence		X	X		X
PHC	PASTEUR	Michaël		X	X		X
PHP	BOURGEOIS	Anne-Laure		X	X		X
PHP	MARCHANDEAU	Mélicca		X	X		
PHC	COSTE	Damien		X	X		
PH	BADEY BETTEMBOURG	Louis		X	X		
PHP	FONTAINE	Tiphany		X	X		
PH	VOLANT	Marine		X	X		
PH	DOUET	Gwendolyne		X	X		X
PH	COQUEMONT	Cyril		X	X		
ASC1	TAILLERE	Nicolas		X	X		
ASC1	MORNET	Sarah		X	X		
CR1	GARCIA	Yohan		X	X	X	X
SACS	PUGNETTI	Claudia		X	X	X	X
SACN	GUILLOUX	Cynthia		X	X	X	X
AAP2	LABIE	Noémie		X	X	X	X
ATP2	BALLESTER	Aline		X	X	X	X
AMACN	DULUARD	Cécilia				X	
OE	LEFAIX	Sylvaine					X
CCH1	BOINA-MZE	Djanfar					X
OE	MOUZAY	Jean-Noël					X
ATMD	CIESLAK	Julien					X
ATMD	LEMAIRE	Maxime				X	

**ANNEXE VII à la DECISION N°500308/ARM/DAPSA/DIR/NP du 27/01/2025**

Grade	Nom	Prénom	Etablissement	Domaine de compétences			
				Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande pour dépenses payables en régie	Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande rattachés à un engagement juridique	Attestation de service fait Chorus formulaire, à défaut manuelle	Attestation de service fait dans SInAPS, à défaut manuelle
PHC	PELNIER MATHEU	Isabelle	ERSA de Marseille	X	X	X	
PHC	CAUET	Amélie		X	X	X	
TSH2	CONTE	Frédéric					X
BC1	LEFEBVRE	Estelle					X
CCH	GARCIA	Tony					X
CCH	PASDERMADJIAN	Sevan					X
CCH	BELMADI	Mohamed					X
AAE	MAZZELLA	Agnès		X	X	X	X
TSEF2	MICHEL	Nicolas					X
SACE	RAMAMONJISON	Serge		X	X	X	X
ATP1	GARGAR	Lucien					X
AAAE	DE ROSSI	Sandrine		X			
ATMD	PAESANI	Grégory					X
OE HG	FAZIO	Valérie					X
OEG7	TAORMINA	Jean-Luc					X
ATP2	GARCIA	Anthony					X

**ANNEXE VIII à la DECISION N°500308/ARM/DAPSA/DIR/NP du 27/01/2025**

Grade	Nom	Prénom	Etablissement	Domaine de compétences			
				Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande pour dépenses payables en régie	Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande rattachés à un engagement juridique	Attestation de service fait Chorus formulaire, SinAPS, à défaut manuelle	Attestation de service fait dans SinAPS, à défaut manuelle
PHC	VERNHESES	Claire	ERSA DE MAROLLES	X	X		
PHC	CHEVALIER	Madeline		X	X		
PH	EDOH	Margaux		X	X		X
PHC	KORTYLEWSKI	David		X	X		
PHC	KRINER	Raphaël		X	X		
PH	CARTON	Rosalie		X	X		
CR3	LEBOT	Agathe		X	X	X	
TSH2	BRENOT	Valentin					X
ADC	DIRINGER	Sandrine		X	X	X	
ADJ	ASBAA	Samia					X
AAP2	BERGE	Céline				X	
ASC1	BRUN	Stéphane					X
TECH PARAM	GERARDIN	Edwige					X
TECH PARAM	RAIMONDO	Julien					X
TECH PARAM	LANGLET	Aline					X
TECH PARAM	NACHBROUN	Valérie					X
SACN	CHOULETTE	Laetitia				X	
ATPMD2	HUTIN	Luc					X
ATPMD	BOUCHE	Pascale					X
ATMD	LOBRY	Stéphane					X
OE	GEKIERE	Dominique					X
OE	CHALONS	Cyril					X
OE	BEAURAIN	Hervé					X
PH	WINCKEL	Hugues		X	X		
TSH2	CARNI	Alexis					X

**ANNEXE IX à la DECISION N°500308/ARM/DAPSA/DIR/NP du 27/01/2025**

Grade	Nom	Prénom	Etablissement	Domaine de compétences			
				Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande pour dépenses payables en régie	Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande rattachés à un engagement juridique	Devis et/ou bon de commande pour dépenses payables en flux 4	Attestation de service fait Chorus formulaire, à défaut manuelle
MCSHC	LATAILLADE	Jean-Jacques	CTSA	X	X	X	
MCSCN	BANZET	Sébastien		X	X	X	
CRP	YOU	Marie-Cécile		X	X	X	X
AAE	SCIARDIS	Stéphanie		X	X	X	X

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- DAPSA/DA
- DAPSA/DROPE/PP
- DAPSA/BACS
- DAPSA/DRSO
- DAPSA/PCA/CDT
- CTSA Clamart
- ERSA Marolles
- ERSA Marseille
- ECMSSA/CDT
- PFAF-Santé

### COPIES :

- DCSSA/SDAF
- DAPSA/DIR
- PFAF-Santé (division achat de la PFAF-santé, administrateur PLACE)
- PFAF-Santé/B.PIL/CI
- PFAF-Santé/Secrétariat de direction
- PFAF-Santé/DAPL